

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2024_36

OBJET :

FINANCES**APPROBATION DU BUDGET
PRIMITIF DE 2024****CENTRE DE SANTE
MUNICIPAL****Délibération du Conseil Municipal**Séance du **18 mars 2024** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 5 mars 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 19 mars 2024.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 31 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Martine SCHMÜCK

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Delphine DEBATISSE Cédric SCHÜNEMANN	Véronique MOUILLER Thierry ROLLET

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE 2024
CENTRE DE SANTE MUNICIPAL**

Nabih Nejjar, adjoint au maire en charge des finances et du personnel expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1 ;

Le budget primitif de 2024 s'équilibre :

➤ En fonctionnement à 689 180€ selon le détail suivant :

Chap.	Nature des dépenses	BP 2023	BP 2024
O11	Charges à caractère général	65 810.00	92 840.00
O12	Charges de personnel et frais	435 712.00	589 100.00
65	Autres charges de gestion	250.00	240.00
Total dépenses de réelles de fonctionnement		501 772.00	682 180.00
042	Dotations aux amortissements		7 000.00
Opérations d'ordre			7 000.00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	501 772.00	689 180.00
-----------------------------------	-------------------	-------------------

13	Aténuation de charges		1 000.00
70	Produits des services	295 000.00	371 561.26
74	Dotations & participations	205 755.81	311 000.00
	<i>dont subvention d'équilibre</i>	<i>104 500.00</i>	60 000.00
75	Produits de gestion courante	940.00	1 610.00
Total recettes de gestion courante		501 695.81	685 171.26
002	Résultat de fonctionnement reporté	76.19	4 008.74
Total recettes réelles de fonctionnement		501 772.00	689 180.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	501 772.00	689 180.00
-----------------------------------	-------------------	-------------------

➤ En investissement à 7 000 € selon le détail suivant :

Chap.	Nature des dépenses	BP 2023	BP 2024
21	Matériel, mobilier & autres		7 000.00
Dépenses d'investissement			7 000.00

040	Dotations aux amortissements		7 000.00
Recettes d'investissement			7 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *par 27 voix pour et 6 abstentions*, approuve le budget primitif de 2024 du centre de santé municipal.

Riorges, le 18 mars 2024

La secrétaire de séance,
Martine SCHMÜCK

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN